

Le **drapeau** européen est le symbole de l'Union européenne et, plus largement, de l'identité et de l'unité de l'Europe.

Le drapeau européen est constitué d'un cercle de douze étoiles dorées sur fond bleu. Les étoiles symbolisent les idéaux d'unité, de solidarité et d'harmonie entre les peuples d'Europe.

Le nombre d'étoiles n'est pas lié au nombre d'États membres, bien que le cercle soit symbole d'unité.

La mélodie symbolisant l'Union européenne est celle de la Neuvième symphonie composée en 1823 par Ludwig van Beethoven, qui a mis en musique l'«Ode à la joie», poème écrit en 1785 par Friedrich von Schiller.

L'**hymne** symbolise non seulement l'Union européenne, mais aussi l'Europe au sens large. Le poème l'«Ode à la joie» exprime l'idéal de fraternité que Schiller avait pour la race humaine, vision partagée par Beethoven.



L'**euro** est la monnaie unique qui a remplacé en 1999 les monnaies nationales de plusieurs États membres de l'Union européenne (UE), qui forment la « zone euro ».

En 2018, celle-ci regroupe 19 des 28 États membres.

« Unie dans la diversité », la **devise** de l'Union européenne, a été utilisée pour la première fois en 2000.

Cette devise caractérise la manière dont les Européens se sont rassemblés, en créant l'Union européenne, pour œuvrer en faveur de la paix et de la prospérité, s'enrichissant ainsi des diverses cultures, traditions et langues du continent.

La **Journée de l'Europe** est, avec le drapeau, la monnaie, la devise et l'hymne européens, l'un des symboles de l'Union européenne. Chaque année, les institutions européennes, les collectivités, les associations, les écoles et les citoyens célèbrent le 9 mai par des manifestations diverses et variées la date anniversaire de la Déclaration Schuman, considérée comme « l'acte de naissance » de l'Union européenne.